

Pierre BON

Docteur en droit privé et sciences criminelles

Qualifié aux fonctions de Maître de conférences (CNU – 01)

Laboratoire de Théorie du droit,

Aix-Marseille Université

pbon@live.fr

ACTIVITÉ DE RECHERCHE

1) Thèse de doctorat

Méthodes du droit transitoire en matière civile

Dir. Pr. Frédéric Rouvière, Aix-Marseille Université, soutenue le 19 octobre 2023

Prix Gabriel de Bonnecorse, attribué par la faculté de Droit et de Science politique d'Aix-Marseille à l'étudiant ayant excellé dans une recherche fondamentale sur le droit et son évolution, au titre de l'année 2022-2023

Jury: Pr. Pascale Deumier, Université Jean Moulin – Lyon III (rapporteur) ; Pr. Jean-Sylvestre Bergé, Université de Côte d'Azur (rapporteur) ; Pr. Nicolas Balat, Aix-Marseille Université (président) ; Pr. Frédéric Rouvière, Aix-Marseille Université (directeur de thèse).

La thèse consiste en une étude de la jurisprudence de la Cour de cassation sur le droit transitoire en matière civile, du point de vue de la méthodologie juridique et de l'argumentation.

L'étude commence par dresser le constat que les méthodes dites classiques du droit transitoire (théorie des droits acquis ; théorie de l'effet immédiat) ne permettent pas d'aboutir à une présentation unitaire de la jurisprudence. Reposant sur l'exégèse de l'article 2 du Code civil, celle-ci emporte une confusion. Alors qu'elle invite à distinguer entre application immédiate et rétroactive de la loi nouvelle, bien des applications immédiates se révèlent en réalité impliquer un effet rétroactif. Les incertitudes impliquées par toute représentation du temps se traduisent dans le traitement des cas en droit transitoire : à l'interprétation des textes s'ajoute le problème de la distinction entre ce qui appartient au passé, au présent et à l'avenir.

En suivant une démarche inductive à partir des solutions jurisprudentielles, la thèse soutient que la chronologie n'est pas la véritable clé de résolution du problème. Puisque le droit transitoire vise avant tout le passage d'un état du droit positif à un autre, c'est le

changement qui est son objet propre. Traiter un conflit de lois dans le temps suppose ainsi de faire un pas de côté, afin d'observer ce qu'impliquerait l'application immédiate d'une loi nouvelle au regard de l'ensemble du système.

2) Publications

« Le magistrat de la mise en état et le fond du droit »

JCP G., 2023, n°50-52, 18 décembre 2023, p. 2203-2208.

Le magistrat de la mise en état doit par définition ne pas connaître du fond du litige. Or par exception, il est des cas dans lesquels il doit trancher des questions fond. En témoigne par exemple l'ajout des fins de non-recevoir à l'article 789, 6° du Code de procédure civile : de nombreuses fins de non-recevoir exigent une incursion sur le fond du droit. Le fait que le magistrat de la mise en état ait une compétence exclusive jusqu'à son dessaisissement, oblige à avoir un critère de distinction entre le fond du droit et les fins non-recevoir. La question posée dans cet article est alors de savoir jusqu'où le magistrat de la mise en état peut toucher au fond du droit lorsqu'il examine une fin de non-recevoir.

« Les mutations du pouvoir du juge : l'exemple du droit transitoire »

in *Les mutations de la justice. Journée des doctorants du 22 juin 2018*, 2020, Presses Universitaires d'Aix-Marseille (PUAM).

Écrit lors de la préparation de la thèse et pour les fins d'une journée des doctorants, cet article esquisse les différences entre les théories classiques du droit transitoire et les solutions retenues, afin de justifier une approche du sujet par le prisme de la méthodologie juridique.

ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT

Missions d'enseignement

2016-2019 : Contrat doctoral avec mission d'enseignement à Aix-Marseille Université
(Volume horaire : 64h x 3 = 192h)

2019-2020 : Contrat d'enseignant vacataire à Aix-Marseille Université
(Volume horaire : 10,5 h)

2020-2022 : Attaché temporaire d'enseignement et de recherche à Aix-Marseille Université
(Volume horaire : 192h x 2 = 384h)

Matières enseignées en travaux dirigés à Aix-Marseille Université

Tous les enseignements suivants ont été dispensés à des groupes de travaux dirigés en formation initiale dont l'effectif allait de 20 à 40 étudiants, pour des séances d'1h30, en présence des étudiants, sauf précision contraire.

Licence, 1^{ère} année

Droit de la famille, sous la direction de Monsieur Franck Haid, Maître de conférences à Aix-Marseille Université, Site d'Aix-en-Provence, référent d'équipe

Droit de la famille, sous la direction de Madame Emmanuelle Bonnifay, Maître de conférences à Aix-Marseille Université, Site d'Arles, référent d'équipe

Licence, 2^{ème} année

Droit de la responsabilité civile et régime général des obligations, sous la direction de Monsieur Frédéric Rouvière, professeur à Aix-Marseille Université

Droit de la responsabilité civile, sous la direction de Madame Anne-Claire Réglier, Maître de conférences à Aix-Marseille Université, à distance

Licence, 3^{ème} année

Droit des contrats spéciaux, sous la direction de Monsieur Franck Haid, Maître de conférences à Aix-Marseille Université

Droit des biens, sous la direction de Madame Élodie Gavin-Millan Oosterlynck, Maître de conférences à Aix-Marseille Université, en présence et à distance

Droit judiciaire privé, sous la direction de Monsieur Frédéric Rouvière, professeur à Aix-Marseille Université, référent d'équipe, en présence et à distance

Droit judiciaire privé, sous la direction de Monsieur Olivier Salati, Maître de conférences à Aix-Marseille Université, à distance

Droit des sûretés, sous la direction de Monsieur Jean-Baptiste Donnier et Monsieur Frédéric Buy, professeurs à Aix-Marseille Université

Master, 1^{ère} année

Argumentation et raisonnement juridiques, Master 1 mention Droit privé, sous la direction de Monsieur Frédéric Rouvière, professeur à Aix-Marseille Université, référent d'équipe, en présence et à distance

Interventions ponctuelles à Aix-Marseille Université

Licence, 1^{ère} année

Conférence sur le thème « Les sources du droit », à la demande de Madame la professeure Hélène Thomas, Aix-Marseille Université, à destination des étudiants de première année de Licence, premier semestre 2016-2017

Ateliers de méthode « Apprendre à apprendre », Pré-rentree de la Faculté de Droit et de Science politique 2022, Site d'Arles, 3 séances d'1h00

Master, 2^{ème} année

Intervention lors du séminaire « Théorie de la connaissance juridique » dispensé en Master 2 « Théorie du droit » par Monsieur Alexandre Ferracci, Maître de conférences à Aix-Marseille Université, sur le thème « La construction du savoir juridique », premier semestre 2021-2022

INITIATIVES PÉDAGOGIQUES

Création et animation d'ateliers hebdomadaires de prise de parole en public à destination d'étudiants de tous niveaux, à partir de 2021

Aix-Marseille Université, Faculté de Droit et de Science politique, Site d'Aix-en-Provence

L'objectif de ces ateliers est d'apprendre aux étudiants volontaires à délivrer un discours construit, principalement à partir de *La Rhétorique* d'Aristote et de *l'Institution oratoire* de Quintilien. Les séances se déroulent généralement en trois temps : 1) Exercices d'improvisation ; 2) Bref cours sur la notion de rhétorique ou d'argumentation objet de la séance ; 3) Exercices orientés vers l'application de la notion.

Analyse rhétorique des grands discours de l'Histoire – Encadrement des étudiants participants à la semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme (du 18 au 22 mars 2024), sous la direction de Madame la professeure Ariane Vidal-Naquet, Aix-Marseille Université

Dans le cadre de la semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme organisée à Aix-Marseille Université par Madame la professeure Ariane Vidal-Naquet,

une section est consacrée à l'étude des grands discours de l'Histoire : présentation du contexte d'énonciation, déclamation du discours par un étudiant ou une étudiante volontaire, analyse des procédés rhétoriques employés.

PARCOURS

2024

- Qualification aux fonctions de Maître de conférences en Droit privé et sciences criminelles (CNU – Section 01)
- Attribution d'un prix de thèse : *Prix Gabriel de Bonnecorse, attribué par la faculté de Droit et de Science politique d'Aix-Marseille à l'étudiant ayant excellé dans une recherche fondamentale sur le droit et son évolution, au titre de l'année 2022-2023*

2016 à 2023

Doctorat en droit (PhD), reçu premier à l'épreuve d'attribution des contrats doctoraux, Thèse *Méthodes du droit transitoire en matière civile*, dir. Pr. F. Rouvière, Université d'Aix-Marseille, soutenue le 19 octobre 2023

2015 à 2016

Master II Recherche en droit privé, spécialité « Théorie du droit », mention « Très bien », Université d'Aix-Marseille ; Mémoire de recherche « Le traitement des cas inédits » (19/20), dir. Pr. Frédéric Rouvière

2015

TOEFL (Internet Based Test), ETS (Juillet 2015 ; 94/120 – exp. Juillet 2017)

2014 à 2015

Master I Droit privé et sciences criminelles, mention « Assez bien », Aix-Marseille Université

2011 à 2015

DESU Hautes études juridiques et politiques, Académie de Droit d'Aix-Marseille (FDSP – AMU), Promotion Simon Veil, mention « Très bien » (Major), Prix de l'Académie

2011 à 2014

Licence en Droit, Aix-Marseille Université

2011

Baccalauréat général, série Économique et Sociale, mention « Très bien », Lycée Giocante de Casabianca, Bastia (Haute-Corse)